

0 0 7 2 7 [3 0 NOV 2021]
 DECISION N°...../MINEF/CAB DU PORTANT NOMINATION
 DES REPRESENTANTS DES STRUCTURES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI DE LA GESTION
 DES RECETTES ET AVANCES SPECIALES DE LA REGIE DES EAUX ET FORETS

LE MINISTRE DES EAUX ET FORETS,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°59-249 du 31 décembre 1959 portant loi organique des finances et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2002-345 du 10 juillet 2002 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances de l'État et des Etablissements Publics Nationaux et des projets d'investissements ;
- Vu le décret n°2018-36 du 17 janvier 2018 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts ;
- Vu le décret n°2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°944/MEFG/DGTCP/CE du 22 septembre 2009 modifiant l'arrêté n°450/ MEF/ DGTCP/PGT-CE du 22 novembre 2004 portant création d'une Régie de Recettes et d'Avances Spéciales auprès du Ministère des Eaux et Forêts ;
- Vu l'arrêté n°540/MINEF/CAB du 05 octobre 2011 portant approvisionnement et répartition des Recettes d'Avances Spéciales de la Régie du Ministère chargé des Eaux et Forêts ;
- Vu l'arrêté n°109/MINEF/CAB du 3 février 2020 portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un Comité de Suivi de la Gestion des Recettes et d'Avances Spéciales de la Régie des Eaux et Forêts ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 : Sont nommés au Comité de Suivi de la Gestion des Recettes et Avances Spéciales de la Régie des Eaux et Forêts en qualité de représentants des structures membres suivantes :

- **Au titre de l'Inspection Générale des Eaux et Forêts,**
 - Col. BAH Bilé Valentin (matricule 205 734 F) Inspecteur Technique, titulaire ;
 - Col. TETI Kéké Magloire (matricule 236 886 P) Inspecteur Technique, suppléant ;
- **Au titre de la Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF),**
 - Col. Major KOUASSI Yao Lucien (matricule 265 143 A) Directeur Général Adjoint, titulaire ;
 - Col. TOURE Ouyanha (matricule 231 916 P) Conseiller Technique du DGFF, suppléant ;
- **Au titre de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE),**
 - Col. AGBOLI N'Guessan William (matricule 231 914-M) Conseiller Technique du DGRE, titulaire ;
 - Cdt BROU Yao Benoit (matricule 348 855-P) Sous-Directeur de la Réglementation et du Contrôle, suppléant ;

- **Au titre de la Direction des Affaires Financières et du Patrimoine,**
 - Lt KOUASSI Kouakou Jules (matricule 451 191 N) Sous-Directeur des Finances, de la Comptabilité et du Recouvrement, titulaire ;
 - Lt KABA Abdouramane (matricule 434 111-C) Chef de Service Recouvrement, suppléant ;
- **Au titre de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation,**
 - Lt/Col GNABA N'guessan Michel (matricule 337 944 V) Sous-Directeur de la Gestion du Personnel, titulaire ;
 - Cne AKICHI Kouachi Guy-Roger (matricule 434 540-W) Sous-Directeur de la Formation, suppléant ;
- **Au titre de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux,**
 - BOGUI Charles-Louis (matricule 253 442-A) Directeur, titulaire ;
 - Cdt SOMBAULT Yapi Jean-Claude (matricule 323 706-H) Sous-Directeur du Contentieux, suppléant ;
- **Au titre des Syndicats :**
 - *Pour le Syndicat National des Agents Techniques des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (SYNATEFCI)*
TCHUME Appia Frédéric (matricule 331 903-X), titulaire ;
BABY Yablé Jean Wilson (matricule 276 598 E), suppléant ;
 - *Pour le Collectif des Agents Techniques des Eaux et Forêts (CATEFCI)*
ALLE Didier Stanislas (matricule 323 773-B), titulaire ;
KOUAKOU Yao Joseph (matricule 249 576-L), suppléant ;
 - *Pour le Syndicat National des Agents des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (SYNAEFCI)*
GNADJE Gohouri Gérémy (matricule 325 249-Q), titulaire ;
TAHA Deagnenind Florent Delmas (matricule 384 478-A), suppléant ;
 - *Pour la Coalition Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts (CNATEF)*
KPATTA Assi Bénédic Patrice (matricule 363 968-P), titulaire ;
AKA Boni Désiré (matricule 394 267-B) suppléant ;
 - *Pour Urgences Forestières (UFOR)*
KOUASSI Adou Kouakou Jean-Paul (matricule 363 916 T), titulaire
KOBENAN Kossonou Yamké (matricule 363 908 L), suppléant.

Article 2 : La présente Décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 13 0 NOV 2021



Alain-Richard DONWAHI

Ampliations :

| | |
|-------------------|----|
| - MINEF/Cabinet : | 01 |
| - MINEF/ IGF | 01 |
| - MINEF/DGFF | 01 |
| - MINEF/DGRE | 01 |
| - MINEF/DAJC | 01 |
| - MINEF/DRHF | 01 |
| - MINEF/DAFP | 01 |
| - Syndicats/MINEF | 04 |
| - Chrono | 01 |